

Mas Letters

Publication : www.dh-accounting.com

Date de parution : 09/09/2012

Reference article : 2012/08

Les nouveautes : la T.V.A

Depuis le 1er Septembre 2012, le taux de tva est passée de 16% a 17%.
Une initiative validee du ministere des finances peu appreciee des israeliens.

En cette rentree, une augmentation de la tva d'un point a rappelle que la hausse des prix continue son chemin et touche presque tous les secteurs d'activite.
Une augmentation des prix qui risque de reduire sur le long terme le pouvoir d'achats des consommateurs en Israel.

Aussi par la volonte de soutenir une politique de croissance par la consommation, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures d'aides touchant le secteur des consommateurs comme celui des entreprises.

Concernant les consommateurs, une augmentation du salaire minimum devrait prendre effet a partir du 1er octobre 2012. C'est une mesure d'aides a la tranche de population ayant de bas salaires .

Pour les entreprises, la mise en place depuis le 1 avril 2012 (appele tikoun 42) sur la gestion des documents comptables (date d'emission de la facture generant la tva a reverser sur le chiffre d'affaire) a pour but d'aider les chefs d'entreprises dans la gestion de leurs tresoreries.

En fait,c'est le consommateur final qui subira cette augmentation des prix.
Les entreprises travaillant avec des professionnels par le principe meme de la tva , ne sont pas concernees par cette mesure.

La raison est simple. Lorsqu'une societe facture son client ayant un registre du commerce, elle determine son prix hors taxe, a cela elle rajoute 17% de tva. Elle recoit cette somme ttc donc elle devra reverser la tva aux impots . Elle a le role de collecteur.

Pour l'entreprise qui a payee cette somme ttc , elle aura la possibilite de demander ce remboursement de tva au moment de l'etablissement de sa declaration de tva.

Par le fait de la concurrence, les chefs d'entreprises ont du mal a augmenter leurs prix quand il s'agit de realiser des affaires avec le consommateur final.

Qui n'est pas concernees par cette augmentation de tva ?

En Israel certaines activites economiques ne sont pas soumis a la tva ou a taux zero.

- ~ a ce jour, les fruits et legumes ne subissent pas cette augmentation
- ~ les assurances ne sont pas soumis au regime de la tva
- ~ les billets d'avion vers l'etranger ne sont pas soumis a tva
- ~ les loyers d'appartements a usage d'habitation ne sont pas soumis a tva
- ~ les services proposes aux touristes par les hotels ne sont pas soumis a tva

- ~ un petit coucou aux habitants d'Eilat qui ne payent pas de la tva car ils habitent dans une zone en franchise de tva.
- ~ les entreprises realisant leurs ventes a l'etranger ne reversent pas de tva.

**Ces informations ne remplacent pas notre consultation, ni le service et le travail que nous pouvons apporter a votre dossier.
Le cabinet est a votre disposition.**

Pour plus d'infos, retrouvez nous sur
www.dh-accounting.com

Deborah Haddad
Cabinet comptable et fiscal

כל הזכויות שמורות דניס ודבורה חדד משרד יועץ מס מוסמך וניהול חשבונאות

<p>Denis & Deborah Haddad Cabinet Comptable et de Conseil Fiscal Agree En Israel Tel Aviv – Raanana - Jerusalem – Ashdod - Natanya</p> <p>Atsmaout 44/52 Ashdod Tel: 08-8551233 Fax: 08-8655854</p>	<p>דניס ודבורה חדד משרד יועץ מס מוסמך וייעוץ עסקי ניהול חשבונאות וביקורות</p> <p>העצמאות 44/52 אשדוד טל: 08-8551233 פקס: 08-8655854</p>	 <p>www.dh-accounting.com www.dh-accounting.co.il</p>
--	---	--